

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 11 décembre 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 28

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEG, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandrine VILLEMIN, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.

Absents excusés :

M. BRAYARD Thierry.

Absents :

Mme MARCOCCIA-WARIN Laure, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEG

2020DELIB0155 - BUDGET PRINCIPAL 2020 - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-1 et suivants,

Vu le Budget Primitif 2020 adopté par délibération du 19 décembre 2019,

Vu le Budget Supplémentaire adopté par délibération du 19 mai 2020,

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération du 12 octobre 2020,

Vu l'avis de la commission « Finances et Personnel communal » du 2 décembre 2020,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget 2020 afin d'intégrer certaines dépenses et recettes,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

ARTICLE UNIQUE : ADOpte par chapitre la décision modificative n°2 de 2020 du budget général de la commune tel que présenté et s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	-182 787,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	188 255,00 €	
67	Charges exceptionnelles	- 5 468,00 €	
TOTAL		0,00 €	€

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
16	Immobilisations corporelles		- 60 040,00 €
21	Autres immobilisations corporelles	- 8 340,00	-
23	Opération 201501 (2318)	900 000,00 €	
23	Autres opérations d'équipement	-49 700,00 €	
	Total des opérations d'équipement	850 300,00 €	
23	Immobilisations en cours	- 902 000,00 €	
		-	
TOTAL		- 60 040,00 €	- 60 040,00 €

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 21 décembre 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

